

Plan Local d'Urbanisme de Bertricot

Information préalable des agriculteurs à l'avis de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AISNE

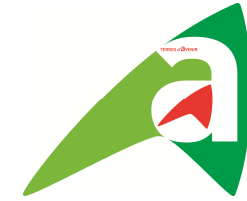
TERRES d'**a**VENIR



Comprendre les enjeux d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Les objectifs d'un PLU

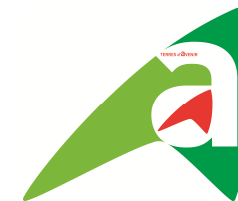


- ❖ Traduire le projet d'aménagement de la commune et définir le droit du sol sur son territoire
- ❖ Après son approbation, le PLU sera opposable autres tiers et notamment aux agriculteurs.

Les projets de construction et de changements de destination, des règles en matière d'aménagement de certaines parcelles seront instruits au regard des règles établies par le PLU



Le contenu d'un PLU



- ❖ Le document se compose :
 - Un rapport de présentation
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables
 - **Un règlement : un plan de zonage et un règlement écrit**
 - **Des Orientations d'Aménagement et de Programmations**



**Vous êtes agriculteur, votre avis est essentiel
sur un projet de PLU**

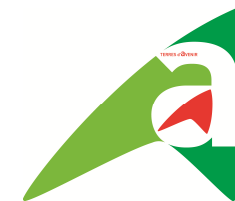


Commune de Bertricourt

**Extrait du projet de Plan Local
d'Urbanisme (PLU) arrêté par le
Conseil Municipal
le 20/01/2020**



Eléments synthétiques de diagnostic



POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	52	55	59	66	70	125	163	167
Densité moyenne (hab/km ²)	11,6	12,3	13,2	14,7	15,6	27,9	36,4	37,3

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968



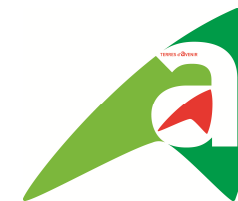
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Ensemble	15	19	23	26	28	44	58	65
Résidences principales	15	16	19	21	25	39	52	61
Résidences secondaires et logements occasionnels	0	2	2	3	3	2	1	0
Logements vacants	0	1	2	2	0	3	4	4

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

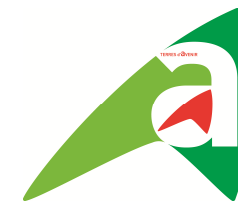
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

Eléments synthétiques de diagnostic



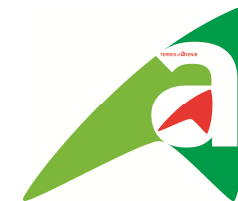
- ❖ La population communale compte 167 habitants en 2016 (source INSEE)
- ❖ La Commune a gagné 42 habitants en 10 ans (entre 2006 et 2016)
- ❖ Le parc de logements s'est pourvu de 21 logements supplémentaires sur la même période (dont 2 s'inscrivent de nouveau dans le parc actif)

Le projet communal



- ❖ La Commune qui compte **167 habitants en 2018**, souhaite atteindre **237 habitants en 2030, soit + 70 habitants sur 12 ans.**
- ❖ Le PLU prévoit la réalisation de 35 logements dont
 - ✓ 14 par densification et comblement des dents-creuses au sein de l'espace bâti,
 - ✓ 21 par extension de l'espace bâti.
- ❖ Les élus par leur projet souhaitent **pérenniser et répondre aux besoins des entreprises agricoles en protégeant le foncier cultivé.**

Les emprises du projet



- **Le projet mobilisera :**
 - 1.23 ha d'espace disponible au sein de la zone bâtie
 - 1.61 ha d'espace identifié en extension réparti sur 4 sites, dont :
 - ✓ 4300 m² situé au lieu-dit « le chemin de Variscourt »
 - ✓ 5617 m² situé au lieu-dit « au dessous du Village »
 - ✓ 4540 m² situé au lieu-dit « au bout de la Rue du Lavoir »
 - ✓ 1650 m² situé au lieu-dit « le chemin de Pontgivart »

2.84 ha mobilisés pour l'ensemble du projet

Commune de Bertricourt



Les pièces réglementaires

- ❖ **le règlement : les règles écrites correspondant à chaque zone**
- ❖ **le plan de zonage : la traduction graphique du projet**

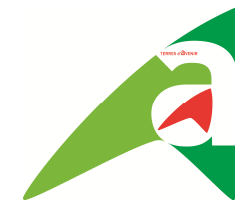



Détail du zonage : zones urbaines où les constructions futures sont autorisées



Zones	Définition	Constructions autorisées
	U Zone Urbaine regroupant le bâti ancien et périphérique	Au sein de cette zone sont autorisées : - l'habitat, - les commerces, activités de services, et d'artisanat sous conditions, - les constructions agricoles à condition d'être implantées sur la même unité foncière qu'une exploitation existante, - les équipements, - les constructions compatibles avec le voisinage.
	Us Zone Urbaine spécifique	Au sein de cette zone sont autorisées : - l'habitat sous conditions (sous-sols interdits).


Détail du zonage : zones à urbaniser les constructions futures sont autorisées



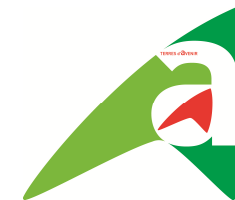
	<p>AU</p>	<p>Zone à Urbaniser à court moyen terme à vocation résidentielle</p>	<p>Au sein de cette zone, l'habitat est autorisé y compris le commerce et l'artisanat sous conditions. Ce secteur est soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une densité moyenne à 12 logements/ha est observée. En zone AUs : les sous-sols sont interdits.</p>
---	-----------	--	---


Détail du zonage : zone protégée au titre de la valeur agronomique, valeur économique des terres



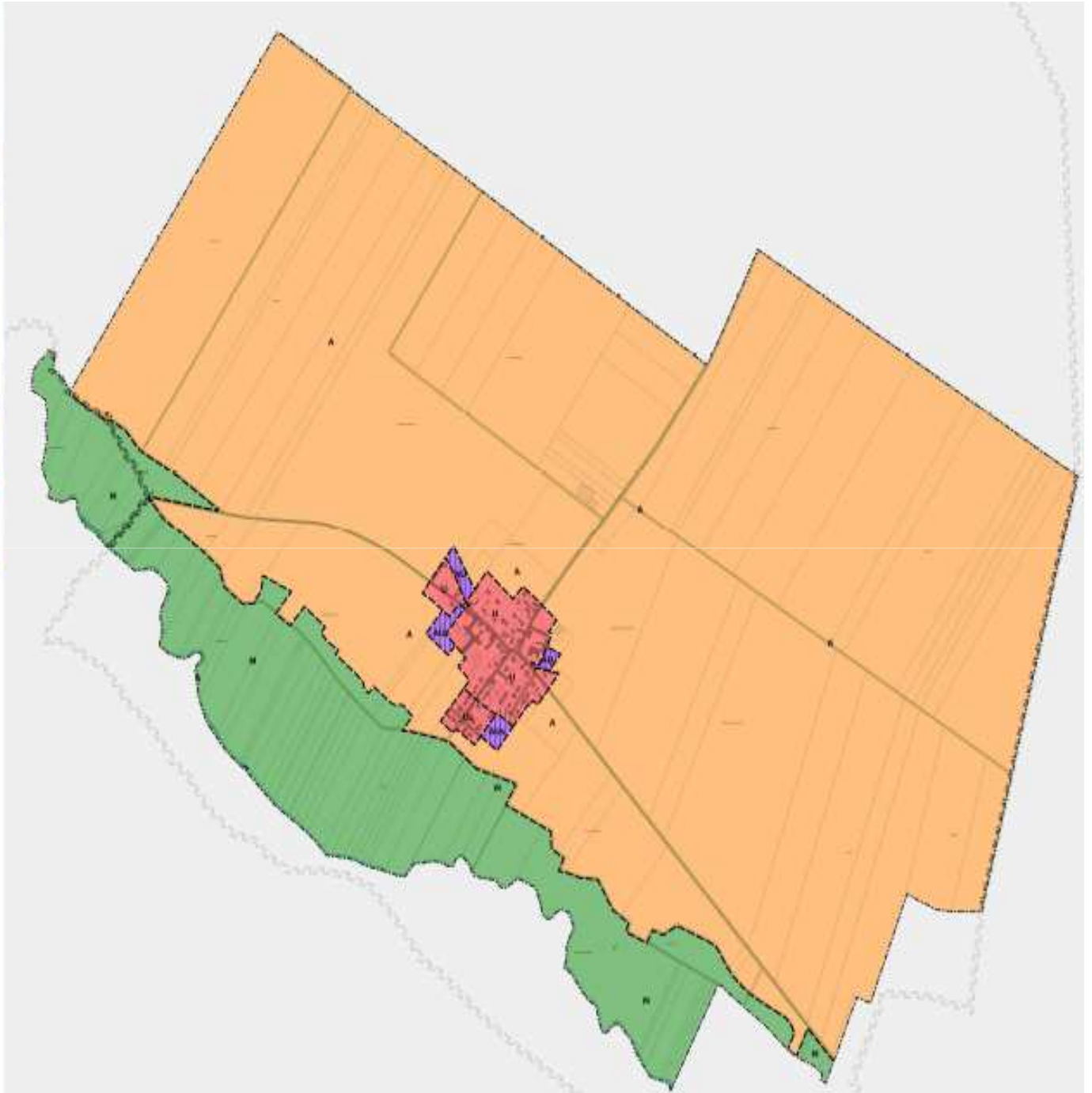
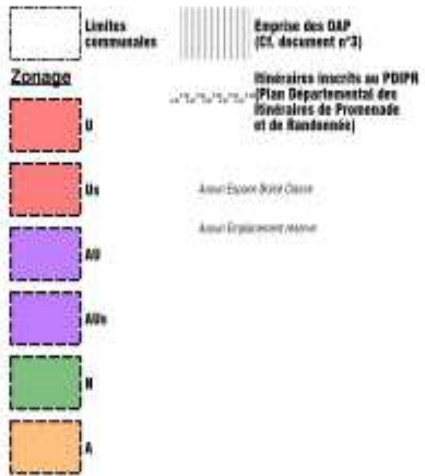
	<p>A</p>	<p>Zone Agricole</p>	<p>Au sein de cette zone ne sont autorisées que les constructions nécessaires à l'activité agricole. Au sein de cette zone, sont notamment autorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les constructions à usage d'habitation et d'activités nécessaires à l'activité agricole, - les constructions non directement agricoles à condition qu'elles soient liées à la diversification agricole et à la valorisation des agro-ressources les équipements publics.
---	----------	----------------------	--

Détail du zonage : zone naturelle où constructions nouvelles interdites

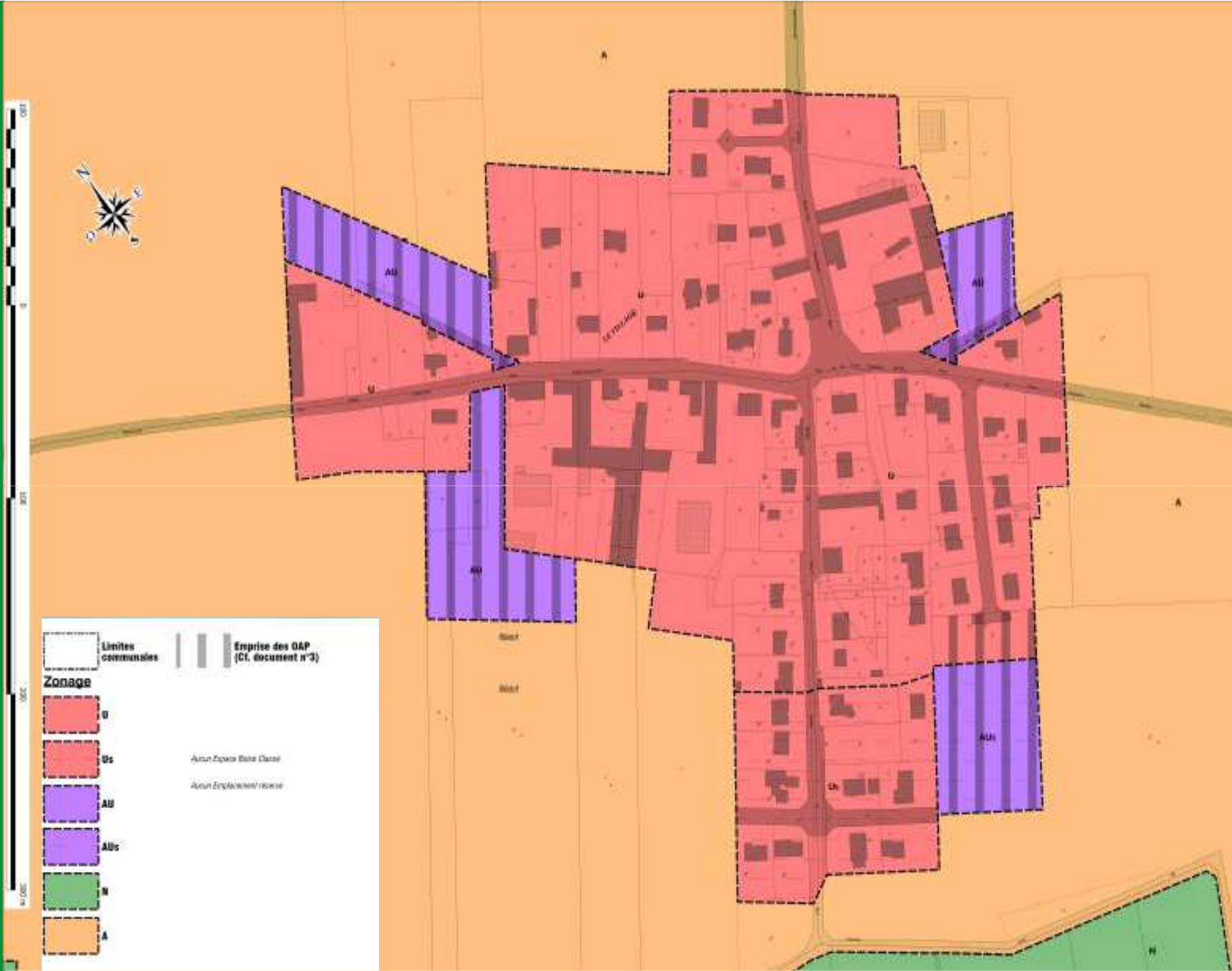


	<p>N</p>	<p>Zone Naturelle</p>	<p>La Zone Naturelle comprend les secteurs à protéger de l'urbanisation nouvelle</p> <p>Les constructions de toute nature sont interdites sauf :</p> <p>les constructions nécessaires à l'exploitation forestière, aux équipements publics, les aménagements destinés à l'éducation de l'environnement dont la surface bâtie est < à 12 m².</p>
---	----------	-----------------------	---

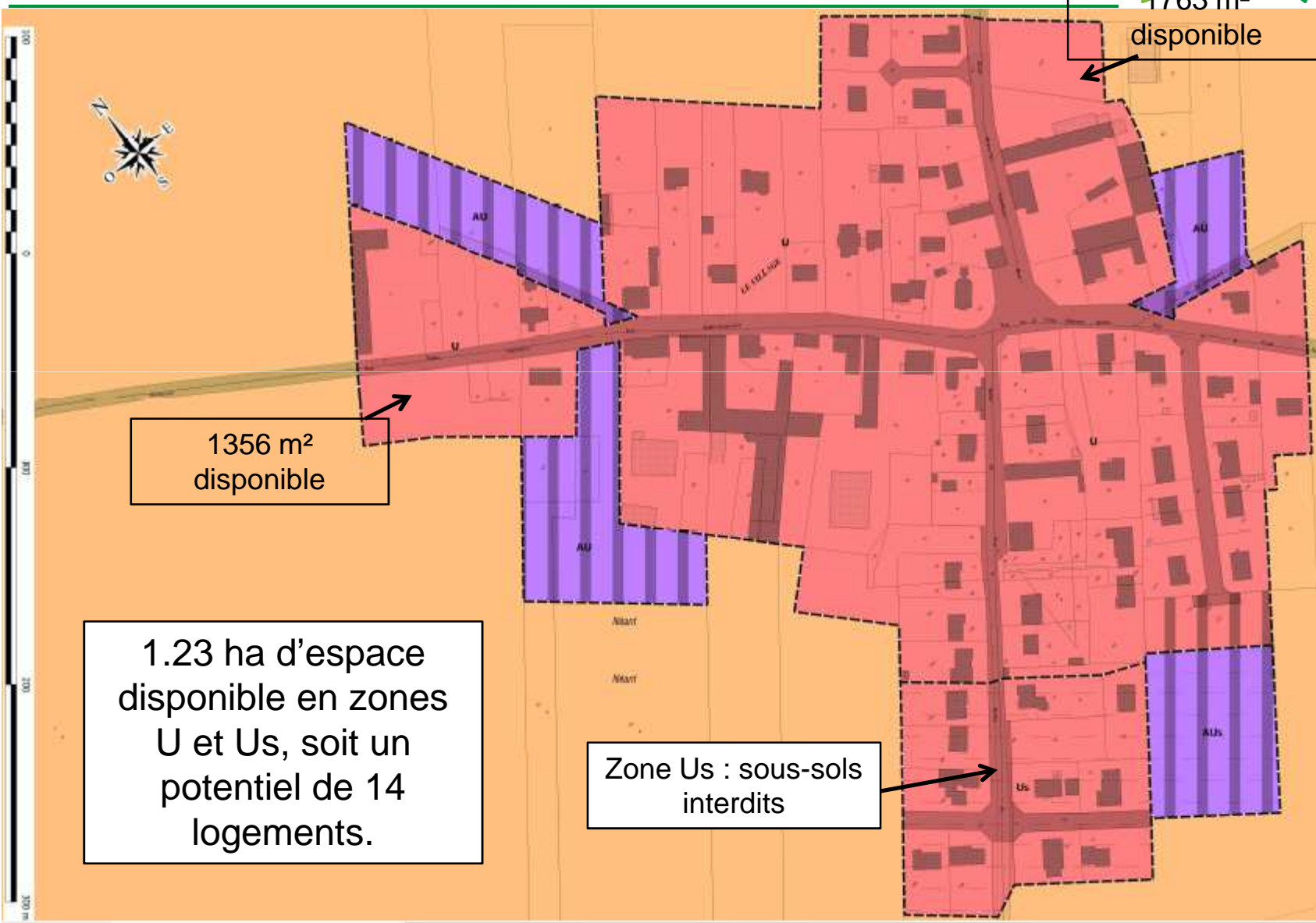
PLU – commune de Bertricourt



PLU – commune de Bertricourt



Détail de la zone U et Us à usage principale d'habitat

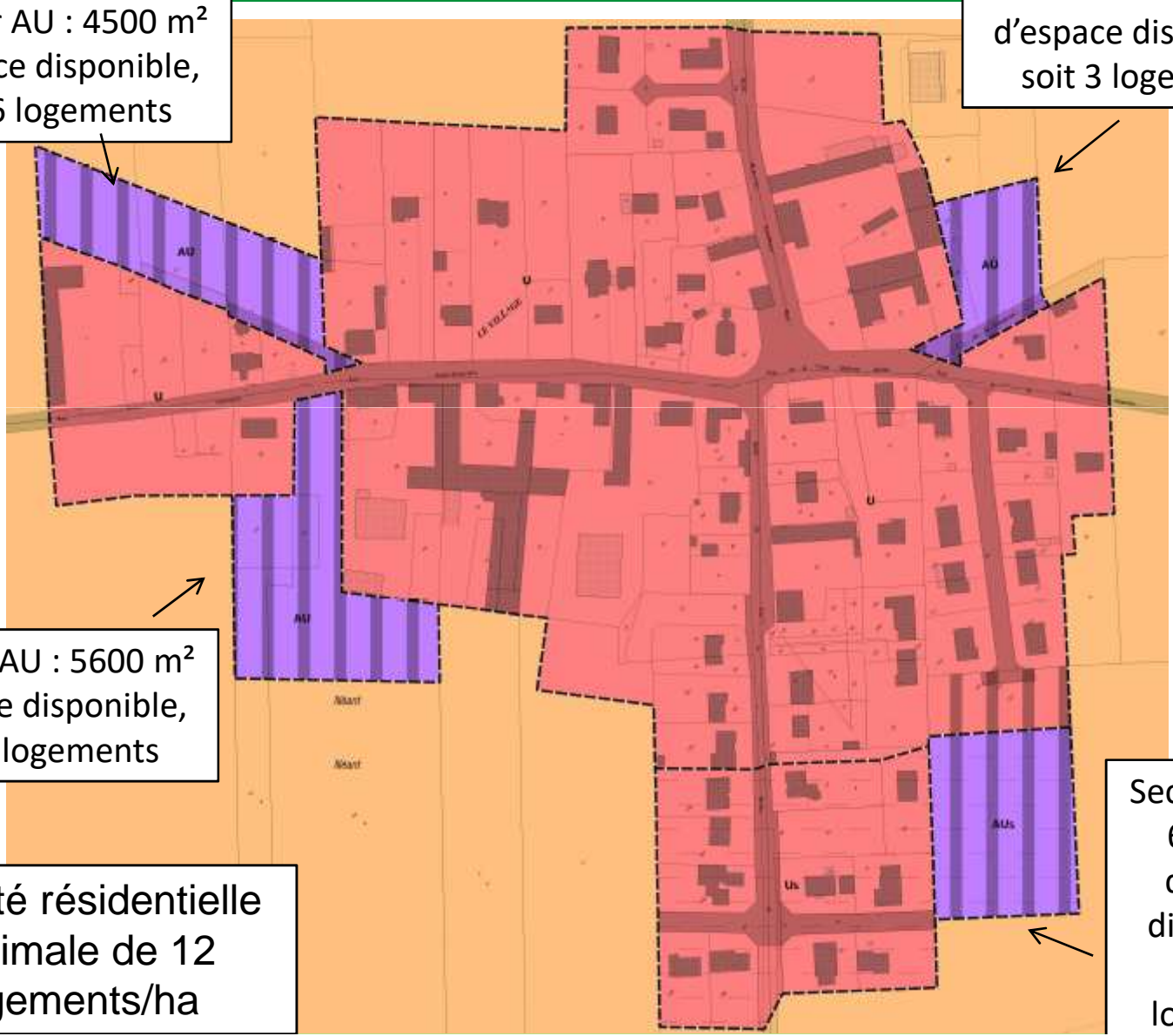


Détail des zones AU et Aus et à usage principale d'habitat



Secteur AU : 4500 m²
d'espace disponible,
soit 6 logements

Secteur AU : 2400 m²
d'espace disponible,
soit 3 logements

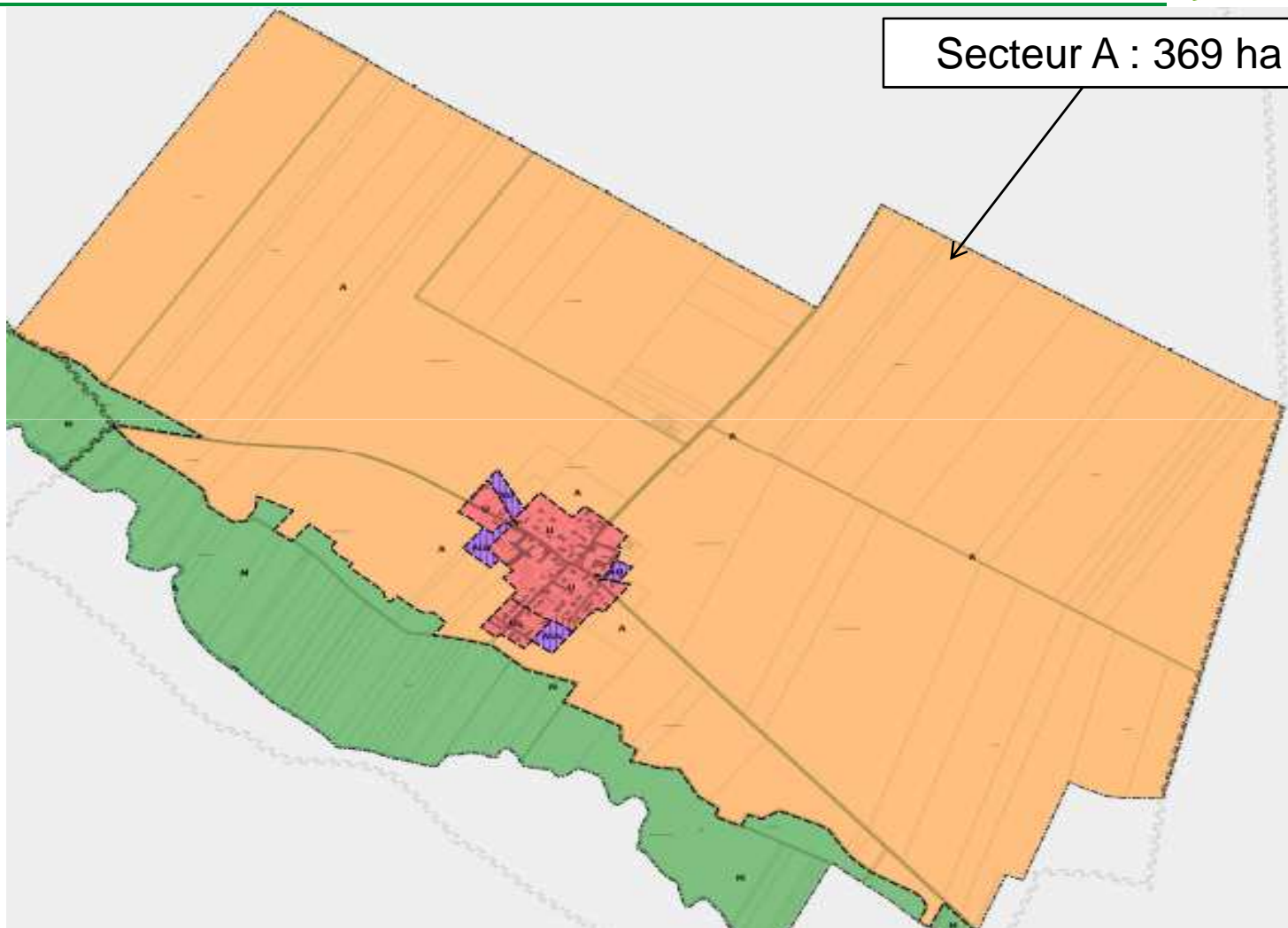
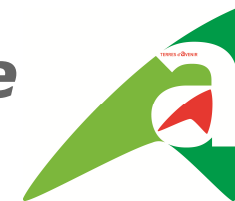


Secteur AU : 5600 m²
d'espace disponible,
soit 7 logements

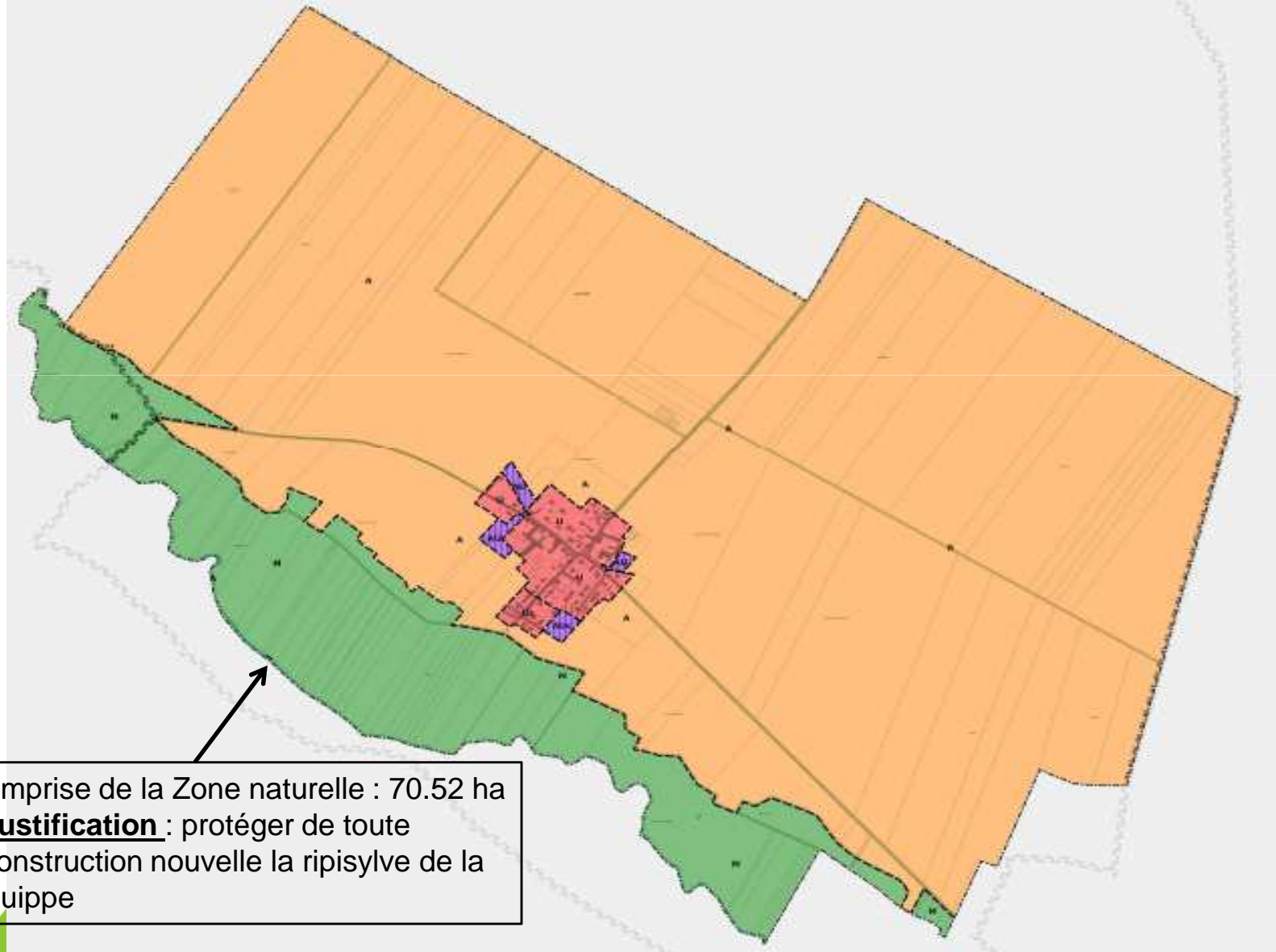
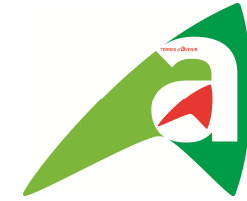
Densité résidentielle
minimale de 12
logements/ha

Secteur AUs :
6000 m²
d'espace
disponible,
soit 8
logements

Détail de la Zone Agricole

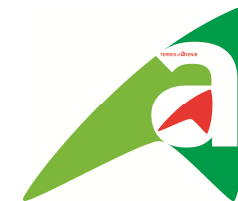


Détail de la Zone Naturelle



Emprise de la Zone naturelle : 70.52 ha
Justification : protéger de toute construction nouvelle la ripisylve de la Suipe

***Vous pouvez contacter votre chambre
d'agriculture et communiquer vos
questions***



Vos remarques et avis nous intéressent.
Merci de vos retours au plus tard

le 31 juillet 2020

par mail :

oriane.czerniak@aisne.chambagri.fr

Tel : 03 23 22 50 34